

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 5 (1902)
Heft: 222

Artikel: Feuilleton du Pays du dimanche : Yamina
Autor: Kerwall, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-251580>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS

DU DIMANCHE

POUR TOUT AVIS
et communications
S'adresser
à la rédaction du
Pays du dimanche

Porrentruy

TÉLÉPHONE

LE PAYS 30^{me} année

Supplément gratuit pour les abonnés au **PAYS**

30^{me} année **LE PAYS**

HISTOIRE

DE LA

SEIGNEURIE DE SPIEGELBERG OU DES
FRANCHES-MONTAGNES

PAR

A. DAUCOURT, curé de Miécourt.

L'hiver de 1514 fut particulièrement rigoureux aux Franches-Montagnes et y fit périr beaucoup de bétail. Il commença à la St-Martin 1513 et dura quatre mois. Toutes les rivières gelèrent, de même que les lacs. On pouvait traverser celui de Neuchâtel avec des chariots. Comme on ne pouvait moudre le blé, la plupart faisaient enuire leur froment et le mangeaient ainsi au lieu de pain. On allait à Bâle se promener sur le Rhin avec des fîfres et des tambours; on y prenait des repas et on passait même le fleuve avec des chevaux. Toutes les fontaines tarirent, l'eau étant gelée. L'été qui suivit fut par contre extrêmement chaud et sec. L'année fut très abondante. Les vivres furent à très bas prix. (Boyce II 229).

Claude de Franquemont avait joui paisiblement de sa petite seigneurie jusqu'à sa mort, arrivée le 22 mars 1529, sans laisser d'enfants. Son sief fit alors retour à l'église de Bâle et l'évêque le fit administrer par un châtelain. C'était Jean Paul du Baillot qui chaque année rendit compte de sa gestion à l'évêque de Bâle.

Les villages des Genevez, de Lajoux, de Fornet-dessus et les métairies ressortissantes de la Courtine de Bellelay dépendaient de la justice de ce monastère. En 1529,

le prince-évêque de Bâle, Philippe de Gundersheim, à l'instar de ses prédécesseurs, confirma à l'Abbé de ce couvent le droit de tenir justice. Cette justice, à laquelle étaient dévolues toutes les causes civiles de la Courtine, se composait du maire des Genevez qui présidait au nom du prince, de six prud'hommes ou justiciers nommés par l'Abbé de Bellelay. Ces derniers, après avoir prêté serment à l'Abbé, choisissaient encore, de concert avec lui, six autres membres ou assesseurs. C'est à ce tribunal qu'étaient défergées toutes les affaires en litige de ces trois villages de la Courtine de Bellelay. Les appels et les causes majeures étaient portées au tribunal aulique à Delémont.

C'est à cette époque que fut partagé, entre les deux communes de Tramelan-Dessous et Tavannes, le territoire de l'ancien village de Malovelier. Cette commune était située entre Tramelan Dessous et le Moulin-brûlé, à l'entrée d'un défilé, près d'une source abondante. Il y a là quelques restes de murs qu'on appelle la *Tranchée*. Cette localité fut ravagée par la peste du XV^e siècle.

Il n'y resta, d'après la tradition, que trois habitants, dont deux émigrèrent à Tavannes et l'autre à Tramelan-Dessus. Le 17 juin 1538, les deux communes de Tavannes et de Tramelan-Dessous se partagèrent le territoire de Malovelier. L'acte porte la signature de Hugues Girardy et est revêtu de deux sceaux.¹⁾

CHAPITRE V.

Tentatives de réformation à Bellelay, aux Genevez. — Farel à Porrentruy et à Saignelégier — Lettre des Maitres-Bourgeois de la Montagne, concernant Farel. — Familles catholiques réfugiées aux Franches-Montagnes. — La Réforme à Goumois. — Energiq

gnelégier — *Lettre des Maitres-Bourgeois de la Montagne, concernant Farel. — Familles catholiques réfugiées aux Franches-Montagnes. — La Réforme à Goumois. — Energiq*

Rétablissement du catholicisme dans la baronnie de Franquemont et à Goumois. — Les protestants des Verrières. — Passage des troupes navarriennes. — Ravages et cruautés des Huguenots. — Les protestants du comte de Châtillon. — L'imposition navarrienne. — Le traité de 1595. appelle traité de Delémont.

Au commencement du XVI^e siècle, la tempête religieuse, qui bouscula si tristement la chrétienté, eut aussi son contre-coup dans l'Evêché de Bâle. Tous ceux qui ont étudié cette révolution religieuse avec calme et sans préjugés ont fini par avouer qu'elle fut un grand malheur pour la Suisse, comme pour toute l'Europe. Si l'on examine les guerres qu'elles a allumées, le sang qu'elle a fait couler, le lien social et religieux qu'elle a détruit, si l'on compare le développement de sa littérature avec les ruines qu'elle a amoncelées de toutes parts et dont les résultats littéraires furent si lamentables, on est forcée d'avouer que cette évolution religieuse fut une œuvre, non de zèle pour amener une sage réforme dans les mœurs, mais bien une œuvre d'orgueil, de cupidité et de volupté, cette tripe concupiscence dont parle St-Jean (1^e Epître, II-16). Il faut ajouter qu'au commencement du XIV^e siècle l'état des esprits se prêtait admirablement bien au développement de ces trois passions, l'orgueil, l'avarice et la sensualité, qui furent mises en pratique par les auteurs même de la réforme protestante. La situation de l'Eglise était lamentable. Le grand

chérie, se disait Yamina, elle n'entrera pas dans ce lieu infect, Yamina le jure.. Non, par Allah, elle n'y entrera pas!...

Et l'esprit torturé de la pauvre femme lui répétait que Melkhir était capable d'insuffler un poison pernicieux sur l'amie si dévouée.

Une demi-heure s'était à peine écoulée, que Yamina aperçut Alim avec Renée.

Une troisième personne les accompagnait; c'était une femme, un visage inconnu de toute la dachakra : Marie-Louise Lecouteux.

La musulmane sortit de la tente de la moribonde, et, allant au-devant des Françaises, elle prononça la phrase traditionnelle :

— *Salem alekum!* (La paix soit avec toi !)

Elle demanda par un regard le nom de l'étrangère; Renée répondit :

— Ma sœur de France.

— La sœur de Renée est celle de Yamina, reprit-elle.

Feuilleton du *Pays du Dimanche* 17

YAMINA

PAR

JEAN KERWALL

Messaoud, jugeant le moment grave, demanda un poulet; le volatile fut saigné, et le sang, les plumes, les os, déposés religieusement dans un pot en terre.

Ce n'était pas fini.

Pour que la puissance céleste se fasse sentir avec efficacité, il était urgent qu'un enfant portât le précieux dépôt sur une route fréquentée sans que nul regard humain ne fût ainsi témoin de sa course.

Alim fut chargé de ce soin.

Lorsqu'il pénétra dans la tente, il fut effrayé

de la mine hâve et terreuse de Melkhir.

Il écouta néanmoins les prescriptions sentencieuses, et murmura en s'en allant :

— Celle qui peut la guérir n'est pas là!... — Que dis-tu?... que dis-tu?... questionna-t-on de tous côtés.

Et Alim, chargé du pot précieux, fut entouré par toutes les femmes dont l'imagination débridée leur faisait croire qu'Allah parlait par la bouche de l'innocent.

— Je dis, reprit-il, que je connais quelqu'un de plus puissant que Melkhir, et de plus savant que Messaoud... Et si elle voulait venir!

L'enfant courut déjà de toute la force de ses petites jambes, lorsque celles qui le questionnaient voulaient en entendre davantage.

Yamina avait compris.

Celle dont parlait Alim était la bienfaitrice, le sauveur de son enfant; c'était l'amie qui avait agrandi le cœur de la mère.

— Si Alim a le malheur d'aller querir Renée

schisme d'Occident avait désolé l'Eglise. La discipline et les mœurs demandaient une réforme que les conciles de Constance et de Bâle furent impuissants à procurer. Les guerres de Bourgogne, de Souabe, d'Italie, avaient corrompu les vieux Suisses. Ils s'étaient gâtés par une vie errante dans les camps, par le pillage, la rapine et d'autres crimes qui amenèrent un relâchement général dans les mœurs. Les nobles cherchaient l'indépendance. Le peuple convoitait les richesses de la noblesse et surtout des Chapitres et des riches couvents, par trop nombreux. Les prêtres et les moines, aussi bien que les chanoines des collégiales se ressentaient de ce relâchement général et la discipline s'était éclipsée dans nombre de Corps ecclésiastiques. Ces Chapitres et tous ces couvents et monastères, trop riches, de l'un et de l'autre sexe, s'étaient recrutés de sujets qui très souvent n'avaient aucune vocation, ni l'esprit de leur état. Un abus exécrable, monstrueux et qui a profondément contribué à la corruption de la discipline et des mœurs, existait alors dans tous les pays. C'était que les riches familles bourgeoises et surtout les nobles versaient le trop plein de leur progéniture, dans les stalles des Chapitres des cathédrales et des Collégiales, ou derrière les grilles des monastères, sans se soucier le moins du monde de la vocation de leurs enfants, ne cherchant en tout cela que leurs propres intérêts. Aussi ne doit-on pas s'étonner si, à la réforme, on vit des moines, et des religieuses, aussi bien que des chanoines et des riches Chapitres donner l'exemple d'une abominable défection et embrasser avec ardeur les nouveautés luthériennes qui leur procuraient la liberté de la chair et de riches pensions, tandis que rares furent les défections dans les monastères et dans les Corps ecclésiastiques pauvres, peuplés de sujets ayant l'esprit de Dieu. Du reste cette multiplicité exagérée de couvents, d'abbayes, de Chapitres, etc., loin de profiter à l'esprit de l'Eglise, n'avait fait que d'exciter la convoitise des grands et les récriminations du pauvre peuple fatigué de payer les rentes et les redevances de toute nature.

Ce fut au milieu de ces circonstances que parut en Allemagne Martin Luther, né à Eisleben, en Saxe, en 1484.¹⁾ Il se fit religieux augustin au couvent d'Erfurt, puis devint professeur à Wittemberg. C'est là qu'il commença à combattre les doctrines de l'Eglise. Le pape Léon X avait accordé des indulgences¹⁾ pour tous ceux qui contri-

1). L'indulgence, qui a servi de prétexte à la révolte luthérienne, n'est pas la rémission des péchés, comme on le fait croire à beaucoup de

— Est-ce toi qui m'a envoyé Alim ? demanda Renée.

— Yamina ? Yamina faire venir l'amie que j'aime, pour la conduire chez Melkhir qui est une vipère !... Oh ! non ! non ! non !... Lorsque Yamina aime, elle veut le bien de l'aimée de son cœur ; c'est pour cela qu'elle désire te voir dans son gourbi et non chez Melkhir.

Elle étreignait les mains de la jeune femme en l'attirant à elle.

— Tu plaisantes, amie, reprit Renée, à demi souriente, je viens pour remplir une obligation solennelle ; tu penses bien que je ne partirai pas sans que je l'ait accomplie.

— Je t'en conjure, reprit Yamina bouleversée, ne va pas chez la moribonde, toi si blanche !... toi si pure !... toi céleste !... Ne souille pas ton petit pied dans la poussière de sa demeure : l'air y est vicié... Renée ! oh ! ma douce

buraient de leurs deniers à l'édification de la Basilique de St-Pierre à Rome. Malheureusement, il se fit en Allemagne et en Suisse un déplorable abus de ces indulgences. Luther, piqué du reste de ce que le Pape n'avait pas accordé à son Ordre, celui des Augustins, le privilège de publier les Indulgences, s'éleva, avec toute l'impétuosité de son éloquence, contre l'abus si criminel que certains religieux faisaient de ces indulgences. Jusque-là Luther était dans son droit, il était du reste secondé contre ces abus par des âmes dignes et nobles, ainsi l'évêque de Bâle qui défendit dans son diocèse cet ignoble trafic que du reste l'Eglise a toujours poursuivi de ses anathèmes. Luther se laissa emporter par son orgueil, et finit par attaquer l'Indulgence elle-même puis il combatit les autres dogmes de l'Eglise, le purgatoire, la messe, le libre arbitre, la confession auriculaire, la papauté, qu'il appelle une œuvre de Satan, le célibat ecclésiastique et enfin les vœux religieux.

En 1525, il mit en pratique sa doctrine contre les vœux, en épousant Catherine de Bohren, jeune religieuse d'une grande beauté qu'il avait fait sortir de son couvent, deux ans auparavant, pour la séduire et qui le rendit père huit jours après son mariage.¹⁾ Remplis de bouffonneries, d'injures, de mensonges et surtout d'obénités, les écrits de Luther se répandirent avec une étonnante rapidité en Allemagne et en Suisse. On était à une époque de transformation. La découverte de l'Amérique, l'invention de l'imprimerie, le goût de la littérature, provoqué par la prise de Constantinople, la renaissance des arts en Italie, le goût de la nouveauté, avaient fortement excité la curiosité. Du reste les écrits de Luther renfermaient une doctrine fort commode qui affranchissait l'homme de toute gène et flattait ses passions les plus déréglées. Cette doctrine n'obligeait à rien et niait la nécessité des œuvres par la foi. Elle repoussait la Tradition, n'admettant que la Bible que chacun pouvait interpréter à sa façon particulière.

1) C. L. De Haller. Histoire de la réforme protestante en Suisse, page 7.

protestants, mais tout simplement une rémission et un adoucissement des peines temporales encourues par les péchés. De plus elle ne peut être accordée qu'au vrai repentir, à certaines conditions, et après la rémission des péchés par l'absolution donnée par le confesseur. Les indulgences accordées par Léon X étaient les mêmes que celles que Léon XIII promulga l'année dernière et si, au XVI^e il se fit un exécrable abus de ces faveurs spirituelles, ce ne fut pas l'œuvre de l'Eglise, mais celle d'infâmes et criminels prédictateurs, dignes de tous les anathèmes.

Renée, crois-moi !... Ne t'obstine pas, ou Yamina se couchera devant la porte de la tente pour t'empêcher d'entrer.

— Yamina, laisse-moi, commanda la Française avec un calme énergique ; cette femme est mourante, m'a dit Alim ; tu en conviens-toi-même ; est-il juste de l'abandonner ?... Ma place est auprès d'elle, puisqu'elle souffre ; et je n'oublierai pas, entends-tu ? même à l'amitié la plus ardente, lorsqu'elle me défend d'accomplir un devoir.

Yamina ne s'attendait pas à un refus : elle pensait avoir attendri Renée. Elle reprit, suppliante, en s'adressant à Marie-Louise :

— Sœur nouvelle, emploie ton amour sur l'amie de France. Melkhir est méchante, Melkhir a sa natte entourée de démons invisibles... Ne permets pas à Renée de franchir le seuil de la tente.

Cette doctrine facile et commode, engendra dès son origine une multitude de sectes qui se sont encore multipliées jusqu'à nos jours en nombre incroyable.

(A suivre.)

Le domaine d'un apiculteur

Précautions qu'il faut prendre quelque temps avant la saison des essaims.

En mars, on doit avoir un nombre de ruches qui doit excéder celui des essaims présumés. Il faut se procurer du miel commun pour mettre dans l'intérieur des ruches, avant de les présenter aux essaims.

Il serait très nécessaire d'avoir une petite pompe pour lancer de l'eau sur les essaims, qu'on craint de perdre ; si on n'a pas de pompe on aura un ou deux balaïs que l'on trempera dans un seau rempli d'eau, pour en jeter sur les abeilles.

Il est bon d'avoir une ou deux perches très longues, à l'extrémité desquelles on attache un crochet, pour atteindre les branches des arbres qui sont très élevées ; on aura une ou plusieurs grandes perches terminées en fourche, sur chacune desquelles on assujettira un cercle, et sur ce cercle une ruche supportée par deux pivots situés à une égale distance l'un de l'autre ; cette ruche sera arrangée de manière qu'elle se mouve librement dans le cercle, et, (soit qu'on tienne la perche debout ou couchée), que la ruche soit toujours droite, la bouche en haut ; ces ruches sont très utiles pour recueillir les essaims placés très haut.

Des signes qui indiquent qu'une ruche essaiera.

De tous les signes qui annoncent qu'une ruche essaiera, aucun n'est aussi certain que celui où les abeilles sont accumulées devant leur ruche et sur son support, accumulation qui s'accroît journalement : dès qu'on s'en aperçoit, il faut veiller les ruches. Cette surveillance ne doit s'étendre que depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Les jours de temps couvert et de pluie ne doivent pas déterminer à ralentir cette surveillance, car il ne faut souvent qu'un rayon de soleil pour déterminer un essaim à partir.

Attention qu'il faut avoir lorsqu'on attend des essaims.

Lorsque le signe dont j'ai parlé se manifeste on doit, bien que cet indice soit incertain, se préparer à recevoir des essaims, afin de n'être point pris au dépourvu.

S'il n'y a ni arbres, ni arbustes devant le rucher ou à quelque distance des ruches, il faut

Mme Lecouteux, qui ne connaissait pas un mot d'arabe, se contenta de regarder la musulmane. Sa beauté la captivait ; et devant son animation et ses gestes, elle se demandait s'il était prudent d'aller plus loin.

— Tu me peines, Yamina, et tu me fais souffrir en me forçant d'employer avec toi un langage impératif, reprit Renée. Embrasse-moi, et suis-nous ; tu comprendras que Melkhir est tout à fait impuissante. Il faut lui pardonner ; les tourments qu'elle endure sont les tourments de toute âme vile qui comparait devant le Juge suprême : son ciel serait beau, si elle l'entrevoit sans nuage ; son cœur serait calme, s'il n'avait pas de fiel !...

(La suite prochainement.)